sportartenlehrer.ch
sportartenschulleitende

Examen professionnel supérieur
Directrice | Directeur d'école d'une discipline sportive avec diplôme fédéral, Professional Master

Aide-mémoire épreuve d'examen 2 | Travail de diplôme

L'aide-mémoire informe sur le déroulement et les exigences formelles du travail de diplôme ainsi que sur les critères d'évaluation appliqués. Le règlement d'examen et les directives relatives à l'examen professionnel supérieur, disponibles sur le site web, fournissent de plus amples informations.
Par le travail de diplôme écrit, les candidats démontrent qu'ils disposent de connaissances suffisantes et des compétences opérationnelles requises dans les domaines de compétences opérationnelles suivants :

D – Gestion des activités de marketing et communication
E – Gestion des infrastructures et du matériel
F – Garantie de la sécurité
G – Développement de la qualité

Procédure de remise de l'esquisse de projet

Avant le travail de diplôme, les candidats remettent à leur association sportive une esquisse de projet avec le thème du travail de diplôme prévu et les domaines de compétences opérationnelles choisis. L'esquisse de projet comprend deux pages A4 et est disponible sous forme de formulaire sur le site web www.sportartenlehrer.ch. Elle constitue une condition préalable au travail de diplôme et est donc obligatoire.

L'esquisse de projet doit également être accompagnée d'une éventuelle demande de travail de diplôme sous la forme d'un autre support (brochures, imprimés, présentation, vidéo, etc.).

L'esquisse de projet sera transmise par l'association sportive au secrétariat de sportartenlehrer.ch. L'esquisse de projet soumise est ensuite évaluée par la commission d'examen qui décide de son admission. L'élaboration du travail de diplôme ne peut avoir lieu sans l'approbation de l'esquisse de projet.

Procédure de remise du travail de diplôme

Le travail de diplôme doit être envoyé par courrier normal (**non** recommandé) et sous forme électronique au secrétariat au moins 6 semaines avant la date de l'examen oral.

Il doit être remis en 1 exemplaire imprimé ainsi que sous forme électronique en tant que document PDF **et** Word. La version imprimée n'a qu'une seule face.

Les candidats sont libres de choisir la forme (avec ou sans reliure, etc.) sous laquelle ils souhaitent soumettre la version imprimée.

Thèmes et contenues du travail de diplôme

Dans le cadre des directives thématiques des domaines de compétences opérationnelles D à G, les candidats déterminent eux-mêmes les tâches et les questions, les contenus et les points forts de leur travail de diplôme.

Tous les domaines de compétences opérationnelles ont la même pondération pour le travail de diplôme. Il n'est pas nécessaire de traiter tous les domaines de compétences opérationnelles. Les candidates et les candidats choisissent un domaine de compétence opérationnelle pour leur travail de diplôme et y mettent l'accent. D'autres domaines de compétences opérationnelles peuvent être pris en compte, mais ils doivent être en rapport avec le thème.

Volume du travail de diplôme

Le nombre de caractères est déterminant. Le travail de diplôme comprend un volume de texte de 50'000 à 80'000 caractères (sans espaces). Des écarts de ± 5% sont permis.

Le volume du texte se réfère aux pages suivantes :

- préface
- partie principale
- résumé
- conclusion

Ne sont pas compris dans le volume du texte :

- page de titre
- table des matières, liste des illustrations, des tableaux, des sources, de la bibliographie et les notes de bas de page
- graphiques
- image/photos
- tableaux
- diagrammes
- annexes
- déclaration d’autonomie

Structure du travail de diplôme

Les différents éléments ainsi que l'ordre sont donnés comme suit :

1. page de titre
2. table des matières
3. préface
4. partie principale
5. résumé
6. conclusion
7. liste des illustrations, des tableaux, des sources et de la bibliographie
8. annexes
9. déclaration d’autonomie

Liste des sources

Toutes les sources utilisées doivent être documentées et les citations doivent être marquées selon une méthode de citation reconnue.

Spécifications typographiques

Des titres et sous-titres bien formatés, des espaces appropriés entre les textes et les titres, des éléments graphiques judicieusement placés, etc. doivent permettre d'obtenir un document clair, visuellement agréable et facile à lire.

Les **directives** suivantes doivent impérativement être respectées :

- format de page A4
- marges de la page (haut/bas/gauche/droite) 2,5 cm
- mise en page de texte justifié avec césure
- police de caractères Arial
- taille des caractères dans le texte courant 11 pt. (ne s'applique pas aux titres et sous-titres)
- espacement des lignes dans le texte courant 1,5 lignes (ne s'applique pas avant et après les titres et sous-titres)
- numérotation des pages commençant par 1 sur la page contenant la table des matières
- en-tête et pied de page

La **page de titre** ne comporte pas de numéro de page et contient :

- titre du travail de diplôme
- référence à la propre discipline sportive
- référence à la propre association sportive
- référence à l'examen professionnel supérieur auprès de sportartenlehrer.ch
- nom, prénom et adresse de l'auteure ou de l'auteur
- date de remise

En outre, la présentation de la page est libre. Il est possible d'utiliser des images, des dessins et des éléments graphiques.

L'illustration de la page suivante montre comment une telle page de titre pourrait se présenter :

Titre du travail de diplôme

Examen professionnel supérieur

Directrice-teur d'école d'une discipline sportive avec diplôme fédéral, Professional Master

Discipline sportive :	Discipline sportive
Association sportive :	Association sportive
Organisation :	sportartenlehrer.ch
Auteure/Auteur :	Nom, Prénom
	Adresse
Date de remise :	Date de remise

Déclaration d'autonomie

A la fin, le travail de diplôme doit être daté et signé avec le texte suivant :

Je confirme par la présente que j'ai rédigé le présent travail de diplôme de manière autonome et sans utiliser d'autres moyens que ceux indiqués. Toutes les idées, déclarations et arguments utilisés littéralement ou en substance ont été identifiés et les sources (y compris les médias électroniques) ont été mentionnées.

Date :

Signature :

Déroulement de l'examen

Les travaux écrits sont examinés et évalués par les experts (chacun pour soi) avant la date de l'examen. Le jour de l'examen, il y a d'abord la présentation, puis la discussion technique sur le travail de diplôme. L'entretien professionnel est mené par les deux experts qui ont évalué le travail de diplôme. L'expert principal, de la discipline du candidat, mène l'entretien, tandis que le deuxième expert rédige le procès-verbal.

Durée et structure

L'entretien professionnel se compose de deux parties.

Il commence par une brève présentation du travail de diplôme par le candidat (sans Beamer et écran, mais éventuellement avec une présentation à suivre par les deux experts sur l'ordinateur portable ou avec d'autres moyens auxiliaires à approuver à l'avance par la direction de l'examen, que le candidat doit apporter lui-même).
Cette présentation dure 15 minutes (±1.5 minutes). La qualité de la présentation est notée séparément.

Sur la base du travail de diplôme les experts posent ensuite des questions pendant 30 minutes (± 3 minutes) et mènent un entretien professionnel avec le candidat.
La qualité des réponses, des informations complémentaires, des argumentations et des justifications du candidat est notée séparément.

Critères d'évaluation du travail de diplôme

L'évaluation du travail de diplôme se base sur les critères suivants :

- **Respect des instructions**
  Dans quelle mesure les directives concernant le travail de diplôme ont-elles été suivies ?
- **Pertinence des questions soulevées**
  Dans quelle mesure le thème choisi et les questions soulevées correspondent-ils aux compétences opérationnelles nécessaires pour les domaines D à G ?
- **Exactitude objective et des contenus**
  Les affirmations postulées correspondent-elles à la réalité professionnelle d'une directrice ou d'un directeur d'école d'une discipline sportive ? Les solutions suggérées sont-elles techniquement correctes et bien expliquées ?
- **Innovation**
  Le travail contient-il des solutions contemporaines, modernes et innovantes ? Le thème a-t-il fail l'objet d'un développement personnel et créatif ?

Évaluation de la présentation

L'évaluation de la présentation se base sur les 3 critères suivants :

- **Aspects formels**
  Les directives concernant le règlement d'examen stipulent que la présentation doit durer 15 minutes (± 1.5 minutes).

  Critère d'appréciation 1
  La candidate e-t-elle ou le candidat a-t-il respecté le temps alloué ?
- **Exhaustivité et clarté**
  La présentation doit faire une synthèse claire et précise des aspects essentiels du travail de diplôme.
  Critère d'appréciation 2
  La candidate a-t-elle ou le candidat a-t-il réussi à exposer clairement les principaux aspects de son travail de diplôme ?
- **Outils de présentation**
  Selon le thème et les questions soulevées dans le travail de diplôme, les instruments de présentation nécessaires pour mettre en valeur le travail ne seront pas les mêmes. Il peut arriver que des objets ou des résultats et produits issus du travail de diplôme doivent être présentés sous forme de documents/papiers de travail, affiches, tableaux, règlements, etc.
  Critère d'appréciation 3
  La candidate a-t-elle ou le candidat a-t-il su choisir des outils ou des procédés adéquats pour la présentation de son travail ?

Critères d'évaluation de la discussion technique

Les critères d'évaluation pour la discussion technique sur le travail de diplôme :

- **Qualité de la brève présentation**
  Le temps alloué a-t-il été respecté ? Les principaux aspects du travail ont-ils été clairement expliqués ? Les moyens choisis pour la présentation étaient-ils adéquats ?
- **Discussion technique**
  Exactitude objective des réponses et des motivations, étendue des connaissances de base et informations supplémentaires données.

Évaluation de la discussion technique

L'évaluation de la discussion technique se base sur les 3 critères suivants :

- **Exactitude objective des réponses et des motivations**
  Lors de la discussion technique, les expertes et experts posent en première ligne des questions précises sur le travail de diplôme, auxquelles les candidats répondent. La qualité des réponses des candidats se mesure à leur exactitude factuelle et à l'état actuel des connaissances/recherches dans la discipline sportive concernée.
  Critère d'appréciation 1
  Les réponses du candidat aux questions des experts sont-elles correctes sur le fond ?
- **Connaissances de base**
  Dans la discussion technique, les expertes et experts posent aussi aux candidats des questions qui vont au-delà des aspects spécifiques traités dans le travail de diplôme en passant de la question concrète traitée dans le travail de diplôme à une approche plus générale, etc. Les candidats doivent montrer qu'ils ont saisi une problématique dans toute son étendue.

Critère d'appréciation 2
Le candidat fait-il preuve d'une compréhension approfondie de la problématique et possède-t-il des connaissances de base suffisantes pour le faire ?

- **Informations supplémentaires données**
  D'autres thèmes et problématiques peuvent être abordés dans le cadre de la discussion technique pour sonder la profondeur des connaissances des candidats, voir s'ils sont capables d'esquisser différentes options et solutions, de les décrire et de les pondérer.
  Critère d'appréciation 3
  Le candidat peut-il fournir d'autres informations sur le thème et/ou exposer les avantages et les inconvénients de la démarche choisie par rapport à d'autres solutions ou méthodes ?

Notation

Les experts évaluent le travail de diplôme sur la base des critères donnés en procédant à deux évaluations par critère et en attribuant des points.

Formalité : respect des instructions pour le travail de diplôme (maximum 8 points)
Les instructions concernant la présentation telles que stipulées dans les directives ont été respectées. Le travail est complet, clair et propre.

Maximum 8 points		**Critères**	
Cocher déductions		Des points peuvent être déduits pour les aspects suivants :	
❑	- 2	volume	
❑	- 1	marges, taille de police, police de caractères	
❑	- 1	interligne dans le texte courant	
❑	- 1	conception graphique (bien structuré et adéquat)	
❑	- 1	références pour les sources et les citations	
❑	- 1	intégralité du travail (y compris signature [1)])	
❑	- 1	clarté orthographique et générale	
Total déductions		**Total points**	

[1)] Si la signature manque, l'expert principal doit faire signer le travail avant le début de l'examen et un point aura déduit le cas échéant.

Pertinence des questions soulevées (maximum 16 points)

a) Entre le travail et les compétences opérationnelles telles que définies dans les directives, il existe un rapport évident.

Points	**Critères**	**Cocher**	
8	Oui, un rapport évident	❑	
6	Oui, un rapport visible	❑	
4	Un rapport suffisant	❑	
2	Un rapport lointain	❑	
0	Pas de rapport	❑	
		Total points	

b) Le travail soulève des questions pertinentes correspondant à la réalité professionnelle d'un directeur d'école d'une discipline sportive.

Points	**Critères**	**Cocher**	
8	Oui, concentration ciblée sur des questions pertinentes	❑	
6	Oui, questions soulevées en général pertinentes	❑	
4	Questions soulevées suffisamment pertinentes	❑	
2	Questions soulevées pratiquement sans pertinence réelle	❑	
0	Questions soulevées sans aucune pertinence réelle	❑	
		Total points	

Exactitude objective des contenus (maximum 16 points)

a) Les affirmations postulées et les solutions suggérées correspondant à la réalité professionnelle d'un directeur d'école d'une discipline sportive.

Points	Critères	Cocher	
8	Oui, techniquement correctes et bien expliquées	❑	
6	Oui, généralement correctes et expliquées	❑	
4	Suffisamment correctes et expliquées	❑	
2	Lacunaires et peu expliquées	❑	
0	Insuffisantes et pas expliquées	❑	
		Total points	

b) Le travail se fonde sur une interprétation correcte de la réalité professionnelle.

Points	Critères	Cocher	
8	Oui, entièrement	❑	
6	Oui, en grande partie	❑	
4	Suffisamment	❑	
2	Insuffisamment	❑	
0	Non, aucun rapport	❑	
		Total points	

Innovation (maximum 8 points)

Le travail esquisse des solutions originales, modernes et innovantes. L'approche du sujet est personnelle et créative.

Maximum 8 points		Critères	
Cocher déductions		Pour chacun des aspects suivants, un point peut être déduit :	
❑	- 1	pas de fil conducteur	
❑	- 1	trop d'explications descriptives	
❑	- 1	solutions utilisées passées de mode ou techniquement obsolètes	
❑	- 1	approches répétitives	
❑	- 1	approches sans variations	
❑	- 1	pas d'approche scientifique appropriée de la littérature technique	
❑	- 1	banal et peu inspirant	
❑	- 1	principalement des anecdotes (sans développer le thème)	
Total déductions		**Total points**	

Échelle des notes

Points	Note	Points	Note
46 - 48	**6**	22 - 26	**3.5**
41 - 45	**5.5**	17 - 21	**3**
36 - 40	**5**	12 - 16	**2.5**
32 - 35	**4.5**	8 - 11	**2**
27 - 31	**4**	3 - 7	**1.5**
		0 - 2	**1**

Pour faciliter la lecture, nous avons utilisé le masculin pour toutes les désignations de personnes. Les désignations de personnes utilisées se réfèrent à tous les genres.